

Arrêté ministériel portant agrément des systèmes d'épuration individuelle BIOFIXE W1 21-35 EH présentés par la société ECOBETON sise à Saint-Trond Hasseltsesteenweg, 119

La ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du bien-être animal ;

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles D.222 et R.409 à R.417 ;

Vu l'avis référencé **2021/004** rendu par le Comité d'Experts chargé de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle en date du 11 mai 2021,

ARRETE

Article 1er. L'agrément comme systèmes d'épuration individuelle des systèmes d'épuration présentés par la société **ECOBETON** sise à **Saint-Trond Hasseltsesteenweg, 119** sous l'appellation commerciale **BIOFIXE W1 21-35 EH** pour des capacités de 5 à 20 équivalent-habitants est octroyé sous le numéro de référence **2021/02/004/A**.

Les systèmes d'épuration individuelle **BIOFIXE W1 21-35 EH** correspondent au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

Article 2. L'agrément est accordé pour cinq ans.

Article 3. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le

Namur, le

24 JUIN 2021



Céline TELLIER

Annexe

Principe et description des systèmes **BIOFIXE W1 21-35 EH** de la société **ECOBETON** sise à **Saint-Trond Hasseltsesteenweg, 119**

BIOFIWE W 1

Capacité : 21 à 35 EH (voir tableau 1)

TYPE : système intensif

PRINCIPE :

Installations monoblocs à trois compartiments : compartiment 1 pour le prétraitement (fosse septique toutes eaux), compartiment 2 pour une biomasse fixée immergée aérée et compartiment 3 pour le clarificateur secondaire. Ecoulement gravitaire.

Extraction des boues secondaires du clarificateur secondaire vers le prétraitement. Stockage des boues primaires + secondaires dans le prétraitement.

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Cuve : béton armé préfabriqué C35/45 CEM III-A 42,5 LA

Les caractéristiques de dimensionnement et disposition des accessoires sont reprises dans le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-joint faisant partie intégrante de l'Annexe.

Dispositif de prétraitement :

Entrée par tuyau coudé et sortie par coude plongeant de Ø160 mm, 30 à 40 cm sous la surface. Ventilation de diamètre 110 mm.

Dispositif de traitement :

- Biomasse fixée immergée, support BIONET de surface spécifique 200 m²/m³; entrée: par tuyau coudé plongeant jusqu'à mi profondeur, Ø160 mm et sortie par orifice circulaire Ø160 mm, au niveau de la surface.
Aération séquencée.
- Clarificateur : compartiment à fond incliné à 45°. Entrée par tuyau coudé Ø160 mm, plongeant profondément sous la surface ; sortie par coude plongeant, environ 30 cm sous la surface.

Gestion des boues :

Extraction des boues secondaires du clarificateur secondaire vers le prétraitement par airlift Ø 40 mm, débit nominal 1,2 m³/h, fonctionnement séquentiel (voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Stockage des boues primaires + secondaires dans le prétraitement.

Hauteur maximale de stockage des boues : voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Détection des dysfonctionnements :

Le surpresseur est équipé d'une LED indiquant un mauvais fonctionnement.

Le module de commande (INTEL) est équipé de deux lampes LED verte (témoin de fonctionnement) et rouge (témoin de dérangement) signalant tout dysfonctionnement (+ mention du dysfonctionnement sur l'écran d'affichage du module).

En outre, ce module totalise les temps de fonctionnement des différents organes électromécaniques et enregistre un historique des alarmes. Il est consultable via un écran digital.

Accessibilité et dispositif d'échantillonnage :

Le système est pourvu de deux trappe(s) d'accès 70 x 70 cm : l'une propre au prétraitement, la seconde à cheval sur les compartiments de traitement et de clarification.

Un système de prise d'échantillon, pompe manuelle montée dans le clarificateur et dotée d'un tuyau flexible, permet de prélever un échantillon dans le clarificateur secondaire, à partir du regard de visite, 30 cm sous le niveau d'eau.

.....

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel portant l'agrément des systèmes **BIOFIXE W1 21-35 EH** de la société **ECOBETON** sise à **Saint-Trond Hasseltsesteenweg, 119**

Namur, le

24 JUIN 2021

*La ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt,
de la Ruralité et du bien-être animal*



Céline TELLIER

Tableau 1 : Caractéristiques de dimensionnement

| | 21-25 | 26-30 | 31-35 |
|--|----------------|--|--|
| Dispositif de prétraitement | | | |
| volume | m ³ | 9,17 | |
| surface | m ² | 9,29 | |
| hauteur d'eau | m | 1,97 | |
| entrée (tuyau coudé) | | Ø 160 | |
| sortie (tuyau coudé plongeant 30 cm sous la surface) | | Ø 160 | |
| ventilation | | Ø 110 | |
| regard de visite (propre au prétraitement) | | 70 x 70 | |
| Hauteur maximale de stockage des boues | m | 1,37 | |
| Dispositif de traitement | | | |
| volume (fournisseur) | m ³ | 3,45 | |
| hauteur d'eau | m | 1,96 | |
| | | support BIONET surface spécifique 200 m ² /m ³ | |
| surface totale de support | m ² | 392 | 529 |
| entrée (tuyau coudé plongeant environ jusqu'à mi profondeur) | | Ø 160 | |
| sortie (orifice au niveau de la surface) | | Ø 160 | |
| aération | | | |
| diffuseur(s) | | SURPRATEC oxyflex-MF 1110 | |
| surpresseur(s) | | SECOH JDK200 (180 W) 45 min ON/15 min OFF | SECOH JDK250 (225 W) 50 min ON/10 min OFF |
| Clarificateur | | | |
| volume | m ³ | 3,48 | |
| surface | m ² | 1,72 | |
| entrée (tuyau coudé plongeant environ jusqu'à mi profondeur) | | Ø 160 | |
| sortie (tuyau coudé plongeant 30 cm sous la surface) | | Ø 160 | |
| regard de visite (à cheval sur les compartiments 2 et 3) | | 70 x 70 | |
| durée de pompage de l'airlift | | 45 sec toutes les heures | 60 sec toutes les heures |